

Niveau collégial

Attestation d'études collégiales (AEC)



Avantages

La formation en ligne... Sychrone

- Formation en ligne, en temps réel, de chez vous, sans vous déplacer.
- Accès de partout dans le monde.
- Synchronisation de la présence des apprenants et du formateur, en ligne, en même temps dans une classe virtuelle.
- Échanges possibles entre les étudiants et le formateur au moyen de clavardage, de partage d'application, de tableau partagé ou encore de système vidéo conférence.



Assurance de dommages (LCA.6A)

Attestation d'études collégiales (AEC)

Service aux entreprises | Reconnaissance des acquis (RAC)
Attestation d'études collégiales (AEC) | Service à la collectivité



La formation continue,
votre gage de croissance!

Objectifs du programme

Le programme d'attestation d'études collégiales en Assurance de dommages a pour but de répondre aux besoins de formation relatifs aux fonctions de travail des agents ou des courtiers d'assurance, des souscripteurs et des experts en sinistres.

Perspectives professionnelles

L'agent en assurance de dommages exerce ses activités dans les compagnies d'assurance. De son côté, le courtier exerce ses activités dans des bureaux de courtage. Il joue un rôle de conseiller auprès de la clientèle, analyse des besoins, offre le produit d'assurance le plus approprié, émet le contrat requis et assure le service après-vente. Le souscripteur (cette fonction ne nécessite pas de certificat d'exercice) exerce ses activités dans des compagnies d'assurance. Sa tâche consiste à l'analyse de risques et de demandes d'assurance à des fins d'acceptation ou de refus. L'expert en sinistre exerce ses activités dans deux types d'établissement, soit des bureaux d'experts en sinistre ou dans des compagnies d'assurance. Sa tâche consiste à réaliser une enquête, négocier avec le client et à procéder au règlement d'un sinistre.

Les activités de travail particulièrement visées dans le cadre du programme sont :

- La recommandation de produits d'assurance à un particulier
- La recommandation de produits d'assurance à une entreprise
- L'analyse de risques et de demandes d'assurance à des fins d'acceptation ou de refus
- Le règlement et le suivi des réclamations

La personne devra, à la fin de son attestation d'études collégiales en Assurance de dommages, s'inscrire aux examens de l'Autorité des marchés financiers. La réussite de ces examens lui permettra d'obtenir son certificat de représentant. Ainsi, elle deviendra apte à travailler dans un bureau de courtiers en assurance de dommages ou dans une compagnie d'assurance.

Conditions d'admission

Le programme s'adresse à une clientèle qui a interrompu ses études pendant au moins 2 sessions consécutives ou qui a poursuivi pendant une période d'au moins 1 an, des études postsecondaires et qui répond aux critères d'admission suivants :

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou posséder une formation jugée suffisante.

Lieu de formation

À partir de votre domicile VIA Internet

Compétences visées par le programme

- Appliquer des normes de prévention relatives aux bâtiments
- Se situer par rapport aux différentes fonctions de travail de la profession
- Utiliser des outils informatisés propres à l'industrie de l'assurance de dommages
- Communiquer et travailler en équipe
- Appliquer les principes généraux de droit à l'assurance de dommages et les règles qui encadrent l'activité du représentant en assurance de dommages et de l'expert en sinistre
- Appliquer une approche client
- Analyser des produits en assurance de dommages des entreprises
- Analyser des produits d'assurance responsabilité civile des entreprises
- Régler un sinistre en assurance de dommages
- Recommander des produits adaptés aux besoins des clients en assurance de dommages des entreprises et en responsabilité civile des entreprises
- Analyser des produits d'assurance automobile des particuliers et des entreprises
- Analyser des produits d'assurance de biens et responsabilité civile des particuliers
- Analyser les états financiers des entreprises
- Recommander des produits adaptés aux besoins des clients en assurance de dommages des particuliers
- Assurer son insertion professionnelle

Grille de cours

1.	Notions de droit en assurance de dommages	45 heures
2.	Comptabilité financière	60 heures
3.	Assurance de biens et responsabilité civile des particuliers	60 heures
4.	Normes de prévention relatives aux bâtiments	45 heures
5.	Intégration professionnelle dans un environnement informatisé	75 heures
6.	Assurance automobile des particuliers et des entreprises	75 heures
7.	Communication et vente en assurance de dommages	60 heures
8.	Dommages directs et indirects et produits complémentaires	90 heures
9.	Analyse de risques en assurance des particuliers	60 heures
10.	Assurance responsabilité civile des entreprises	60 heures
11.	Analyse de risques en assurance des entreprises	60 heures
12.	Règlement d'un sinistre	105 heures
13.	Prise en charge de sa carrière	75 heures

Durée: 870 heures

Horaire à déterminer

Remis en début de chaque session



Pour information ou inscription :

Direction des services de la formation continue
1055, 116^e Rue, local A-220
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

☎ 418 228.8896 ou 1 800 893.5111, p. 2222
✉ aec@cegepba.qc.ca
🌐 www.cegepba.qc.ca/inscription

